



## **Le SMEDAR s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».**

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

\*\*\*

Le SMEDAR, Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen, est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés. Son siège se situe au Grand-Quevilly, sur le territoire de la Métropole.

Conscient du rôle qu'il doit jouer dans ce cadre, le SMEDAR propose de contribuer aux objectifs de la Cop 21 de la Métropole.

Des actions ont déjà mis en place en matière de transition écologique ces dernières années :

### Bâtiment

- Siège : nouveau siège alimenté par VESUVE en lieu et place d'un ancien siège mal isolé et alimenté au fioul ; le nouveau siège a fonctionné également au fioul la première année, en attente de la mise en service de VESUVE (Consommation du nouveau siège

en chauffage : environ 130 MWh par an via VESUVE ; pour info, chaque litre de fioul correspondant à 10,4 kWh)

### Energie

- Augmentation du rendement énergétique de l'UVE grâce à la production de chaleur pour le réseau VESUVE, le rendement en cogénération (Electricité +Chaleur) étant meilleur. A titre informatif, l'incinération d'une tonne d'ordures ménagères permet de produire jusqu'à 500 kWh d'électricité (en valorisation d'électricité seule) ou 1 700 kWh de chaleur (en valorisation thermique seule), soit un rendement en chaleur 3,4 fois plus important qu'en électricité.

### Déchets

- Programme ZGZD : en collaboration avec la Métropole
- Mise à niveau du centre de tri : plus de recyclage, réduction de l'impact déchet vis-à-vis du CO2 : on capte plus de plastique, notamment, qui, lorsqu'il était incinéré, était un fort générateur de rejets de CO2 (2 633 KgCO2e par tonne incinérée) et d'autres polluants. Cela permet également, par recyclage de diminuer l'usage d'énergie fossile pour la fabrication des emballages. Voici ce qu'on économise de ce point de vue en recyclant, pour chaque produit :

1 tonne d'acier recyclée = 1,78 tonne eq. CO2 économisée

1 tonne d'aluminium recyclée = 6,89 tonne eq. CO2 économisés

1 tonne de papier ou carton recyclée = 0,04 tonne eq. CO2 économisée

1 tonne de briques alimentaires recyclée = 0,13 tonne eq. CO2 économisée

1 tonne de bouteilles et flacons en plastique PET (plastique transparent) recyclée = 2,29 tonne eq. CO2 économisés

1 tonne de bouteilles et flacons en plastique PEHD (plastique opaque) = 1,53 tonne eq. CO2 économisée

1 tonne de verre recyclée = 0,46 tonne eq. CO2 économisée

Et voici les évolutions sur le tri et le recyclage de chaque matériau avant/après travaux :

+343 T de carton

+856 T de plastique

+69 T de briques alimentaires

+70 T d'acier

+99 T d'aluminium

+552 T de papier

- Changement du traitement des fumées de l'UVE : passage d'un traitement semi-humide à un traitement sec, permettant un abattement des rejets de SO2 plus important et diminution des quantités de cendres et REFIOU à enfouir ensuite : les tests ef-

fectués par l'Apave envisagent une baisse de 30 à 40% selon les périodes. On peut donc partir sur 30% à minima de baisse.

### Mobilité transport

- PDA en cours
- Véhicules électriques achetés (1 Zoé et 1 Kangoo en remplacement de 2 véhicules fonctionnant au sans plomb) + installation de bornes pour 4 véhicules
- Parc PL basculé en consommation d'Adblue : permet une baisse de la production de NOx par les moteurs

### Numérique

- Arrêt automatique de tous les postes informatiques fixes à 21h

### Biodiversité

- Ecopâturage à Saint-Jean-du-Cardonnay : présence de moutons pour éviter les tontes et donc la production de déchets verts

### Alimentation

- Accord avec Greif pour usage de la cantine : permet une solution proche pour les personnels et évite des déplacements le midi

\*\*\*

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,  
Considérant le rôle qu'il doit jouer dans ce cadre et les actions déjà mises en place, le SMEDAR s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Patrice DUPRAY, Président du SMEDAR, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par la réalisation des actions suivantes :

### Bâtiment

- Centre de tri : à l'intérieur du bâtiment, bascule d'un éclairage de type ampoules au sodium vers un éclairage LED. Actuellement, la puissance installée est de 55 750 W (223 ampoules de 250 W). On peut estimer à environ 70% l'économie de consommation en basculant l'éclairage. D'ici 2 ans maximum

## Energie

- Connexion du centre de tri à l'UVE pour permettre une alimentation électrique en autoconsommation : passage à une consommation d'énergie « verte » ; Engagement sur le lancement d'une étude de faisabilité d'ici à 2 ans maximum. La consommation du centre de tri est d'environ 172 000 KWh par mois.
- Augmentation à nouveau du rendement énergétique de l'UVE grâce à une hausse de la production de chaleur pour le réseau VESUVE : attention, le réseau n'appartenant plus au SMEDAR, cela ne peut se faire qu'en collaboration avec la Métropole, lors d'un futur développement du réseau ; délai selon les décisions de la Métropole
- Réalisation d'une aire de stockage et mise en balles des ordures ménagères : permet d'incinérer les déchets au moment où il y a le plus besoin de produire de la chaleur et de l'électricité, ce qui permet d'augmenter la production globale et la performance de l'installation ; cela permet également de réduire le recours aux détournements et donc au transport, générateur de rejets de CO2 ; d'ici à 3 mois

## Déchets

- Réflexion engagée sur la collecte et le traitement des biodéchets aux côtés de la Métropole

## Mobilité transport

- Révision du PDA ; d'ici 1 an
- Flotte VL : diminution de 20% de la flotte ; mise en place d'une flotte globale au lieu de véhicules attribués et restriction sur les usages autorisés. D'ici à 3 mois
- Flottes VL+PL : lancement d'une étude pour prolonger la durée de vie des véhicules : délai 2 ans maximum
- Flotte VL+PL et engins spécifiques des sites de Saint-Jean-du-Cardonnay et Cléon : usage d'un nouvel additif dont l'objet est de désencrasser en permanence les moteurs. L'objectif est de permettre de maintenir la performance initiale des moteurs. Cet additif permet à priori de réduire de 4 à 8% la consommation de carburant. Des tests permettent de viser 5% de baisse pour notre flotte, ce qui se traduira par une baisse de consommation d'environ 8 tonnes équivalent pétrole par an ; d'ici à 3 mois
- Chariots élévateurs du centre de tri : changement des moteurs pour basculer du thermique à l'électrique. Actuellement chaque chariot consomme 5 700 L de gasoil par an ; d'ici l'an prochain

## Numérique

- Prolongement de la durée de vie du parc informatique : les changements de matériel se feront tous les 5 ans et non plus 3 ans ; immédiat

## Alimentation

- Accompagnement sur le gaspillage alimentaire et/ou tables de tri, pour une dizaine d'établissements scolaires durant l'année scolaire 2018-2019

## Autre

- Prévention : réalisation d'une intervention à l'atelier de la COP21 : atelier pédagogique sur le gaspillage alimentaire, à destination des enfants âgés de 8 à 12 ans, organisé autour de jeux ; pour une durée d'environ 2h ; date à déterminer selon possibilités (un mercredi ? en fonction des disponibilités de l'atelier et de nos agents, à partir de janvier prochain)

- J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (cocher la case).

Fait à ..., le .1. 9 NOV. 2018

Signature

*Patricia Ferry*

